

Procès-verbal du conseil municipal du 09/03/2026

Etaient présents : Rémi Diaz, Caroline Beaujard, Corine Gerard, Pierre Averseng, Jean Alberton, Didier Sicard, Michel Blanchard, Jean-Pierre Zanet, Aude Messonier, Sebastien Estieu, Marc Mengaud, Florence Ranc,

Etaient absents : Nadine Sova, Laurent Leleu, Christophe Gay, Aurélie Damia Sotus

Etaient excusés : Valérie Bousquet ayant donné procuration à Didier Sicard, Sabine Perez ayant donné procuration à Sébastien Estieu, Annie Montoya ayant donné procuration à Corine Gerard

Secrétaire de séance : Corine Gérard

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Approbation du PV du 07/01/2026
- 2- Vente de la parcelle AB613 anciennement cadastrée AB478 au profit de la SA des chalets

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07/01/2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 07/01/2026 est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

2) Vente de la parcelle AB613 anciennement cadastrée AB478 au profit de la SA des chalets

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont bénéficié, en amont du conseil municipal, d'une réunion d'information en présence du représentant de la SA des Chalets, au cours de laquelle le projet ainsi que les plans leur ont été présentés. Il indique qu'il convient désormais de procéder au vote portant sur l'approbation du principe de la vente du terrain au profit de la SA des Chalets, afin de permettre la réalisation du projet. Monsieur Diaz procède donc à un rappel de l'historique dans lequel s'inscrit le projet de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie :

Le 29 août 2017

Le Conseil municipal a délibéré pour acter le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie au motif que la réhabilitation du bâtiment existant était jugée trop coûteuse.

La commune avait donc décidé de céder le terrain à la SA Les Chalets.

Année 2020

Une réunion sur site a eu lieu avec les parties concernées.

Le 14 juin 2023

Nous avons reçu un courrier du Général indiquant que la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale validait le principe de l'opération immobilière en partenariat avec la société Les Chalets.

La commune était donc invitée à :

- *Modifier l'agrément existant pour pouvoir accueillir 6 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints*
- *Désigner la société Les Chalets comme maître d'ouvrage.*

Le 20 décembre 2023

Nous avons adopté en conseil municipal la délibération modifiant l'agrément conformément aux directives reçues.

Le 9 février 2024

Nous avons formulé une première proposition de prix suite à la rencontre avec la société Les Chalets et suite aux estimations reçues par les agences immobilières.

Le 2 avril 2024

Le Général de division de la gendarmerie nous a adressé un courrier confirmant le projet et l'acquisition foncière après la purge des recours administratifs.

Le 10 avril 2024

Les services de la gendarmerie et la SA les chalets sont venus à notre rencontre pour présenter le projet ainsi que les étapes à venir.

Le 19 novembre 2024

Le Général de division de gendarmerie nous adressé un nouveau courrier précisant que la réalisation du projet était subordonnée aux éléments suivants :

- *Confirmer l'emprise réelle de la parcelle par bornage,*
- *Confirmation des dérogations au PLU nécessaires,*
- *Dévoisement du réseau d'assainissement.*

Le 26 juin 2025

Réception de la première estimation des domaines : 230 000 euros HT

Fin 2025

Nous avons réalisé les travaux de déviation du réseau d'assainissement conformément à la demande du Général de division de gendarmerie.

Le 31 octobre 2025

Réception du dernier avis des domaines actualisé pour un montant total de 275 000 euros HT

Le 8 décembre 2025

Nous avons eu un dernier rendez-vous la SA les Chalets

Lors de ce rendez-vous ont été abordés les dernières évolutions du plan, la question de l'accès indépendant pour les familles via le parking du centre médical, les questions liées aux ordures ménagères, aux branchements des nouveaux éclairages public, le fléchage de l'accès à la gendarmerie et enfin la sécurisation de l'accès à la route départementale.

Négociations avec le cabinet médical

Des négociations ont été menées en parallèle avec les propriétaires du centre médical, la gendarmerie et la SAS Les Chalets, afin que le cabinet médical cède une partie du parking du centre médical. Cette parcelle permettra de créer la voie d'accès aux logements des familles des gendarmes.

Ces négociations étaient nécessaires pour améliorer l'insertion paysagère de l'accès à la caserne et de réduire l'impact environnemental en limitant les surfaces artificialisées et la coupe d'arbres.

La vente par le centre médical d'une partie du parking a été actée au prix de 36 € le m². Par la suite, la parcelle sera rétrocédée à la commune par la SA Les Chalets pour 1 €.

Février 2025

Confirmation à la commune par la SA des chalets de l'acceptation du prix de vente du terrain communal fixé à 275 000 €.

Le 03 mars 2026

Signature de la promesse de vente d'une partie du parking par le cabinet médical a profit de la SA des chalets.

A la suite de ce rappel, la proposition de vente du terrain a été mise au vote et approuvée à l'unanimité.

